L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 11 AVRIL 1878. 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 11 AVRIL 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, à la **Bourse des Marchands et des Encanteurs**, rue Royale,—maison en briques à deux corps de logis. Nos 147 et 149 rue des Ursulines, entre Remparts et Bourgogne.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, mais.

Mais. Mais.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son, encanteurs.

Barouche, Vache et Veau.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La réponse de la Russie.

La réponse si impatiemment attendue du prince Gortschakoff à la circulaire de lord Salisbury, vient d'être livrée à la publicité. Nos dépêches d'hier en ont donné une analyse assez complète pour qu'on puisse l'apprécier.

Si conciliant, en la forme au moins, que soit ce document, il n'est pas de nature à aplanir les difficultés. Rédigée avec une grande habileté, cette note n'en cache pas moins, sous une apparente bonne foi, un profond calcul dont le but est de maintenir à la Russie la position avantageuse que ses victoires lui ont value, en rejetant sur l'Angleterre la responsabilité d'une attaque ou de propositions qu'il est assez difficile à celle-ci de formuler sans s'exposer à des objections de la part des autres puissances européennes.

La partie de la note dans laquelle le chancelier russe critique la politique anglaise est fortement motivée. L'Angleterre n'a qu'à s'en prendre à elle-même de la situation créée par la guerre, car si elle se fût jointe à la Russie pour contraindre la Porte à accorder les réformes, il n'y aurait pas eu de guerre. On pourrait adresser le même reproche à l'Autriche et aux autres puissances. Ce n'est, cependant, pas faute de conférences si l'on n'est pas parvenu à s'entendre.

Ce que ce dit pas le prince Gortschakoff c'est que si l'Angleterre et l'Autriche eussent voulu empêcher la destruction de l'empire ottoman, elles eussent dû intervenir au moment où la Russie allait commencer la guerre. Le comte Andrassy a prétendu que l'Autriche devait attendre le moment où ses intérêts seraient lésés. Mais cette attitude expectante des deux puissances qui avaient le plus d'intérêts engagés en Orient, autorise à prétendre qu'elles ont voulu laisser la Russie s'exposer seule aux risques d'une guerre en se réservant, dans le cas où celle-ci serait victorieuse, de reclamer leur part du gâteau et d'empêcher que le vainqueur ne fasse la sienne trop forte. A ce point de vue la Russie a le droit de se plaindre et elle ne manque pas de faire ressortir la duplicité d'une pareille conduite.

Si excessives, d'autre part, que soient les stipulations du traité de San Stefano, la Russie pourrait dire qu'elles ne dépassent pas sensiblement les prétentions que le memorandum russe du 8 juin 1877 faisait connaître à l'Angleterre.

La note a, néanmoins, ses points faibles. Le memorandum du 8 juin disait que la Bulgarie jusqu'aux Balkans serait érigée en province vassale autonome sous la garantie de l'Europe, tandis que le traité de San Stefano stipule qu'elle sera érigée en province autonome tributaire, et il est trop manifeste, malgré les protestations contraires de la note, que la Bulgarie pas sera complètement sous le contrôle de la Russie ou plutôt qu'elle sera russifiée, ce qui a déjà commencé à s'accomplir par les procédés que nous avons relatés. Il est vrai que les conditions indiquées dans le memorandum du 8 juin, étaient applicables à l'hypothèse où la Porte eût demandé la paix avant que les armées russes eussent franchi les Balkans. Le memorandum avait soin d'ajouter que si la guerre était poussée plus loin, les conditions pourraient être autres.

Un autre point faible de la réponse est le passage relatif aux forteresses asiatiques.

La note dit que les acquisitions de la Russie en Arménie ont seulement "une valeur défensive" et elle ajoute : "La Russie désire les conserver pour n'avoir pas à assiéger ces places fortes au commencement de chaque guerre." Précisément, de sorte qu'entre ses positions avancées et Constantinople la Russie n'aura plus aucun obstacle et qu'elle n'aura qu'à étendre la main pour saisir Constantinople, et, dans une nouvelle guerre survenant à l'improviste, la Russie qui ne serait plus engagée à respecter l'inviolabilité de Constantinople et des détroits, aurait le temps de s'en emparer et de s'y fortifier, de façon à défier toute intervention avec la maxime connue du "*beati possidentes*."

C'est là la plus sérieuse objection qui puisse être faite au traité de San Stefano, et l'Angleterre aimerait certainement mieux qu'on enlevât Constantinople au sultan que de laisser cette ville sous la garde de l'empire ottoman tellement amoindri qu'il serait hors d'état de la défendre contre une nouvelle entreprise de la Russie.

La position que prend le prince Gortschakoff dans sa conclusion est plus forte et elle est quelque peu embarrassante pour l'Angleterre. Lord Salisbury reconnaît que de grands changements sont nécessaires dans les traités, il lui appartient donc de déclarer quels sont ces changements et comment on peut arriver à concilier le but que l'Europe s'est toujours proposé dans la question d'Orient avec les intérêts des diverses puissances et avec les *droits* que la Russie a acquis par des sacrifices qu'elle a faits seule.

En résumé, le prince Gortschakoff semble rouvrir la porte aux négociations. Le traité de San Stéfano ne contient que des préliminaires de paix qui n'ont rien de définitif. La Russie est prête à écouter les propositions de l'Angleterre et des autres puissances et elle regrette que lord Salisbury n'ait pas formulé en même temps que ses objections "quelques propositions pratiques de nature à assurer une entente pour la solution des difficultés."

Par cette apparente modération, car on remarquera qu'elle ne fait encore aucune concession, la Russie évite la responsabilité d'une rupture. Ayant fait la guerre seule, elle a stipulé des conditions provisoires, elle est prête maintenant à entendre les propositions de l'Europe, mais c'est à ceux qui objectent au traité à proposer ce qu'ils veulent.

Si, en la forme, la note tend à renouer les négociations diplomatiques et à rendre possible la réunion d'un Congrès, elle n'a pas fait avancer d'un pas la question du fond qui reste toujours aussi difficile. Le ton de cette note indique-t-il un dessein réel d'éviter un conflit ou simplement l'intention de gagner du temps? C'est ce que nous ne saurions dire. Une dépêche annonce que le Czar doit se rendre à Ems, en Allemagne. Cette ville d'eaux verra peut-être une nouvelle réunion des trois empereurs et de leurs chanceliers. Il est à remarquer qu'aucune allusion directe n'est faite à l'Autriche dans la réponse. Tandisque l'Angleterre est invitée à formuler ses demandes, le prince Gortschakoff espère sans doute encore arriver à s'entendre avec l'Autriche de façon à isoler la Grande-Bretagne. La partie est serrée et on va attendre avec une anxieuse curiosité la réplique de lord Salisbury.

CONCOURS LITTÉRAIRE ANNUEL.—L'Athénée louisianais a décidé dans sa séance d'hier d'instituer un concours littéraire annuel pour les écrivains de langue française de la Louisiane. Nous ferons connaître plus complètement ce projet, dont un comité s'occupe en ce moment. Disons seulement que le premier concours aura lieu à la fin de la présente année et que les écrivains des deux sexes seront admis à y prendre part.

CONCERTS DE MURSKA.—Deux lignes sautées par un de nos compositeurs nous ont fait dire que la Murska avait chanté l'air de Linda de Norma, tandis que nous avions dit que la grande cantatrice avait chanté d'une façon divine l'air de *Linda di Chamounix* et avec une rare perfection la cavatine de *Norma*.

Hier à la matinée, la diva a fait les délices d'un public que nous avons en le le regret de voir plus choisi que nombreux, avec la valse "Brillante", écrite expressément pour elle par le compositeur hongrois Giorgia, et la vasle de "l'Ombre" que chante la folle Dinorah dans le *Pardon de Ploërmel*. La Murska a rendu cette dernière valse avec une grande délicatesse de nuances. Elle a terminé la matinée par le duo de l'*Elixir d'amour*, MM. Brignoli, Susini, Hill et Makin ont été applaudis dans leurs différents morceaux.

La compagnie de M. de Vivo donnera son dernier grand concert demain, vendredi. Le programme sera entièrement nouveau et comprendra la grande scène de la folie de *Lucie*, chantée par la Murska avec accompagnement de flûte par M. Livain, et l'air du "Miserere" du *Trovatore* chanté par la Murska et Brignoli.

Samedi, il y aura une grande matinée dont nous ferons connaître le programme.

Votez pour le ticket d'opposition à l'élection de la Crescent City Rail-Road Co.

OPPOSITION.

MÉMOIRE AU CONGRÈS
pour l'amélioration du port de la Nouvelle-Orléans.

Nous recevons communication du mémoire suivant adressé au Congrès par la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 10 avril 1878.

Aux honorables membres du Sénat et de la Chambre des Représentants:

Les soussignés, en vertu d'instructions du conseil de directeurs de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, appellent respectueusement et d'une façon urgente votre attention sur les résolutions suivantes au nom du commerce de la Nouvelle-Orléans au sujet de l'omission, dans le bill qui va être présenté au Congrès de toute allocation pour l'amélioration du port de la Nouvelle-Orléans.

"Attendu que nous sommes informés que des mesures sont sur le point d'être complétées pour obtenir du Congrès diverses allocations pour l'amélioration de certaines rivières et de certains ports des Etats-Unis, les dites allocations devant être faites en conformité avec les usages reconnus et la politique d'encouragement du gouvernement général, datant presque de son inauguration, pour aider le commerce et le trafic des Etats-Unis, et

Attendu que par quelque cause inexpliquée, le port de la Nouvelle-Orléans a été omis des dites mesures proposées.

Résolu qu'au nom du commerce de la Nouvelle-Orléans, représentant une forte part de la production du coton dans les grands Etats de la Louisiane, du Mississippi et de l'Arkansas et un mouvement considérable des produits du Texas, de l'Alabama et du Tennessee—nous appelons d'une façon urgente l'attention de vos honorables corps sur l'importance d'une allocation propre à assurer l'exécution des plans et recommandations du Bureau des ingénieurs des Etats-Unis siégeant actuellement ici et à enlever les obstructions et les entraves au commerce de cette ville qui est la grand port d'exportation de l'Amérique.

Résolu, que nous voyons avec satisfaction la disposition de votre comité à favoriser des allocations pour l'amélioration des ports de Vicksburg et Memphis, dont l'importance croissante pour la concentration des produits de leur section, est une preuve évidente du développement rapide du Sud-Ouest. Le fait que ces allocations sont nécessaires et justes est une preuve de plus que la Nouvelle-Orléans, comme point de distribution pour la section inférieure de la grande vallée du Mississippi, ne devrait, en aucun cas, être négligée.

Résolu, que l'attention des membres du Congrès de cet Etat et de tous les autres Etats de l'Union, (dont les constituants sont intéressés à encourager le commerce de la grande vallée du Mississippi dans toute son étendue, lequel a eu cette saison une influence si salutaire pour régler les taux de fret par chemin de fer et par eau—ce qui ne peut continuer qu'avec une aide du gouvernement général,) soit appelée sur ces résolutions avec prière d'employer leur influence pour les soutenir."

En adoptant les résolutions qui précèdent, les négociants en coton à la Nouvelle-Orléans ont la conviction que l'aide demandée est justement due par le gouvernement général à une ville qui sert au mouvement d'une portion si considérable des produits exportables de la nation, et sans entrer dans les détails, nous désirons seulement appeler votre attention sur la valeur du commerce étranger des Etats-Unis en coton, comparé avec les autres articles d'exportation, savoir :

(Extrait du rapport du Bureau du Commerce interne des Etats-Unis, année fiscale, finissant le 30 juin 1876.)

Récolte de 1875.

Grains	Valeur des exportations année finissant le 30 juin 1876.
Maïs	$ 34,570,307
Blé	92,416,379
Farine	588,593
Riz	2,207,781
Seigle	519,137
Sarrazin	
Total grains	$128,704,080
Foin	$ 134,017
Pommes de terre	431,443
Tabac	25,570,538
	26,135,998
	$154,840,078
Coton	**$193,959,069**

Ces chiffres peuvent se passer de commentaires. Nous ajouterons seulement que plus d'un tiers du coton récolté aux Etats-Unis passe par le port de la Nlle-Orléans pour aller aux marchés étrangers et domestiques.

Nous vous prions également de prendre favorablement en considération la pétition qui vous est soumise en faveur de l'amélioration de la rivière Rouge, les déclarations contenues dans cette pétition ayant notre concours et notre approbation.

PERRY NUGENT, Président.
HENRY G. HESTER, Secrétaire.

ELECTION DES DÉPUTÉS EN FRANCE.—Le télégraphe ne nous a rien dit des résultats des élections qui ont eu lieu le 7 avril dans quinze circonscriptions.

Voici les noms des candidats qui étaient en présence :

1° Dax, Landes, MM. Lonstalot, républicain, 363; de Cardenau, invalidé.
2° Vervins, Aisne, MM. Soye, républicain, 363; Godelle, invalidé.
3° Auch, Gers, MM. Jean David, républicain; Peyrusse, invalidé.
4° Boulogne, Pas-de-Calais, MM. Ribot, républicain; Dissaunsoy, invalidé.
5° La Roche-sur-Yon, Vendée, MM. Jenty, républicain, 363; de Puybeneau, invalidé.
6° Arras, Pas-de-Calais, MM. Denisy, républicain 363; Sens, invalidé.
7° Nyons, Drôme, MM. Richard, républicain; d'Aulay, invalidé.
8° Saint-Malo, Ille-et-Vilaine, MM. Hovins, républicain; LaChambre, invalidé.
9° Bellac, Haute-Vienne, MM. Lavignère, républicain 363; Lesaud, invalidé.
10° Orange, Vaucluse, MM. Gent, républicain 363; de Billiet, invalidé.
11° Apt, Vaucluse, MM. Naquet, républicain 363; Sylvestre, invalidé.
12° Carpentras, Vaucluse, MM. Poncjade, républicain 363; Sarcillon, invalidé.
13° Orthez, Basses-Pyrénées, MM. Vignancourt, républicain 363; Planté, invalidé.
14° Castelnaudary, Aude, MM. Mir, républicain 363; de Lordat, invalidé.
15° Le Havre, Seine-Inférieure, M. Pouyer-Quertier, républicain, est, jusqu'à présent, le seul candidat.

CE QU'ON DIT A WASHINGTON—On écrit de Washington à la *Tribune* :

Au rapport d'un gentleman qui a eu dernièrement des entretiens avec les représentants des nations européennes à Washington, M. Shishkin, ministre russe, lui a dit que l'espoir de la Russie est que l'Angleterre commencera la guerre. "Une grande nation comme la Russie, a-t-il fait observer, ne se laisse pas dicter sa conduite." A son avis la question européenne est arrivée à un point qui rend inévitable une guerre entre la Russie et l'Angleterre. "L'acte de la Grande-Bretagne, dit-il, en envoyant sa flotte aux Dardanelles, était absolument injustifiable, et il a eu pour résultat la détermination de la Russie d'occuper Constantinople. Le czar n'avait pas cette intention auparavant." M. Shishkin ne pense pas que toute l'Europe doive se résoudre à l'immobilité par la seule crainte de nuire à la prospérité commerciale de la Grande-Bretagne. La sympathie de l'Angleterre pour la Turquie se manifeste trop tard. "Cette dernière nation est entièrement annihilée, et son gouvernement est convaincu que son salut et sa prospérité à venir dépendent uniquement de la Russie."

D'après le même personnage, sir Edward Thornton, ministre d'Angleterre, est peu disposé à parler de la situation présente, mais il déclare que les préparatifs maritimes et militaires de la Grande-Bretagne sont amplement suffisants pour toutes les éventualités. Le seul désir de ce gouvernement est de garder ses libres communications avec la mer Noire par les Dardanelles, et il emploiera la force, s'il le faut, pour obtenir ce résultat.

Le ministre allemand dit que son gouvernement est un pacificateur. Si la conférence se réunit, l'Allemagne emploiera toute son influence à prévenir une guerre.

Le ministre turc considère la situation comme à peu près désespérée. Son gouvernement se soumet passivement et attend avec anxiété le résultat des négociations diplomatiques.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Les réparations à la corvette à vapeur *Wyoming* ont été achevées plus tôt que beaucoup de personnes ne s'y attendaient. Hier, à midi, elle est partie pour le Havre, sous le commandement du capitaine Wattson. Elle marchera tout le temps sous vapeur, et l'on espère qu'elle fera la traversée en moins de trois semaines. Le chargement consiste principalement en machines. Le *Wyoming* emporte aussi le puissant engin qui doit servir de moteur à toutes les machines à vapeur de l'exposition américaine.

Votez pour le ticket d'opposition à l'élection de la Crescent City Rail-Road Co.

OPPOSITION.

LA RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

Le *Soleil* a publié, hier, un important article sur la situation nouvelle faite à la République, par ce qu'il appelle "le vote de désarmement du Sénat." En voici le passage important :

"C'est ce qu'ont certainement compris les sénateurs de droite qui ont complété le nombre de 153 voix acquises à la loi sur l'état de siège. En la votant, ils n'ont pas désarmé si le gouvernement, ni la société, contre un nouveau 16 mars. Mais ils ont jugé opportun de faire acte d'adhésion au programme politique du ministère du 14 décembre, afin de bien prouver qu'ils ne veulent pas faire de l'hostilité systématique aux institutions actuelles.

"C'est là le véritable sens et le grand intérêt du vote du Sénat sur les deux lois du colportage des journaux et de l'état de siège. Ce double vote est une manifestation de l'esprit de modération et de conciliation qui, désormais, va dominer dans le Sénat, vis-à-vis du régime que la Constitution de 1875 a établi.

"Cette manifestation a eu son complément dans la résolution du Sénat, d'entamer immédiatement le budget des dépenses, et son effet dans la détermination qu'a prise, à la même heure, la Chambre de s'occuper sans plus de retard du budget des recettes.

"Ainsi, le même jour, un vote de désarmement du Sénat, dit très haut qu'il ne renfonce plus les étincelles d'un 16 mai, et un vote d'apaisement de la Chambre, dit, non moins haut, qu'elle ne craint plus qu'un 16 mai se produise.

"Un même coup, tout germe de conflit entre les pouvoirs publics disparaît entièrement, l'accord s'établit pour longtemps entre eux, et le ministère du 14 décembre, qui est la personnification officielle de la majorité du 14 décembre, est raffermi au pouvoir.

"C'est, en un mot, l'essai loyal, complet, sincère, de la République, qui se fait sans obstacles et sans préjugés, par l'accord du Sénat, de la Chambre et du gouvernement, sur le terrain constitutionnel.

"Nous devrons à cette union une phase de calme qui permettra au régime actuel de faire ses preuves de sagesse et d'habileté.

"Il est utile, il est opportun, dans la division actuelle des esprits et l'émiettement des diverses opinions, que l'expérience de la République se fasse, enfin, dans de telles conditions de régularité, qu'elle ne puisse plus rejeter sur ses adversaires les fautes qu'elle pourrait commettre, les embarras qui pourraient l'assaillir.

"La République des républicains est-elle décidément possible ou impossible en France comme gouvernement normal et stable?

"C'est ce que nous allons, enfin, savoir. Cette épreuve, il fallait la faire. Nous l'appelions depuis longtemps, et, maintenant qu'elle va s'accomplir, nous la suivrons dans tous ses développements et dans toutes ses phases, sans parti pris, avec impartialité, prêts à en constater le succès si elle réussit."

Le *Constitutionnel*, dégagé de l'esprit de parti, entrevoit l'avenir de prospérité que la République réserve à la France. Voici un curieux passage extrait de son article d'aujourd'hui :

"Jusqu'à la carrière ne fut plus libre sous les pas de la République conservatrice. Elle peut tout. Nous allons la voir à l'œuvre.

"Jusqu'ici, elle a été stérile, infructueuse, impuissante. Son excuse—et même elle en abusait—était qu'elle était réduite à contribuer, pour conquérir sa place au soleil, à une lutte vigilante et perpétuelle contre deux sortes d'ennemis qui ne s'ordonnaient point : les partis monarchiques et les intransigeants.

"De gré ou de force, ces partis ont capitulé. Corps, ils n'ont point désarmé; mais, leurs forces, affaiblies, ne leur permettent plus qu'une opposition inefficace.

"Il semblait que le parti extrême fût en voie de prendre des accroissements formidables, et voilà qu'il n'existe, pour ainsi dire, pas au Sénat, et que, dans la Chambre basse, il présente le misérable et dérisoire contingent de *trente-quatre* vieillies barbes sans autorité.

"Et voilà qu'il n'a pas osé célébrer, dérogeant à ses habitudes d'odieuse piété, l'anniversaire du 18 mars.

"Et voilà que ses journaux, qui devaient se répandre et pulluler sur la face de la terre, abandonnent la partie, dans l'impossibilité où ils sont de supporter des amendes de mille francs!

"Les journaux de M. Duportal sont en déroute. La prose de Rochefort, si cuisamment recherchée il y a un an, même par les classes bourgeoises, ne se lit plus, ne se discute plus, n'est reproduite nulle part. Le silence se fait, profond, vaste et glacial, autour de ces revenants d'un lugubre, sot ou sanguinaire passé.

"C'est un spectacle à la fois rassurant et digne d'intérêt."

Un journal républicain ne dirait pas mieux.

—La Chambre des requêtes de la Cour de cassation a admis le pourvoi du prince Napoléon contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, qui avait rejeté sa demande de dommages-intérêts contre MM. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, Léon Renault, préfet de police, et Patinot, chef de cabinet du préfet, pour arrestation arbitraire en 1872.—Cette décision va provoquer, sans doute, de nombreux commentaires.

—On ne parle plus que de phénomènes: "Il y a, à l'hospice d'Avesnes, une femme, atteinte d'aliénation mentale, qui, pendant longtemps, s'est fait voir dans les foires importantes des environs. Elle a trois yeux, l'un est placé au milieu du front; elle possède deux nez, et une triple rangée de dents."

—L'archiduc François-Charles, qui est mort dernièrement, a laissé une fortune de 60 millions de francs. Un tiers de cette somme sera distribué aux pauvres.

Votez pour le ticket d'opposition à l'élection de la Crescent City Rail-Road Co.

OPPOSITION.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin Météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui : Temps clair ou partiellement couvert, vent du nord tournant au sud; baromètre stationnaire ou montant.

Température, 10 avril 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	68	20
Midi.....	78	26
3 P. M....	81	27
6 P. M....	80	27

Departs.—Passagers partis hier par la ligne favorite de Mobile : Jas Pryor, Cincinnati; J M Hand et femme, St-Louis; M Laine, Few York; F Dalameda, Philadelphie; Mrs I H Lee, Ashville, N C; L Guillaume, St. Louis; mlles Annie Sinclair, Baltimore; T W Lawles, St Louis; M H R Chambers, Gainesville, Fldc; Chas Tobar, Nashville; Geo H Rea et femme, Mrs D O Well, St. Louis; Lewis M Bean, femme et enfant, Philadelphie; W H Meadow, Nashville; J R Fill, J D Nemriquez, St. Louis; Thos D Zier, Z R Jackson, W W Bennett, Chas Stewan et A R Jackson, Nashville.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels. — Hôtel St. Charles—O B Skinner, Cleveland, O; M F Ellis, do; W P Kretschnad et femme, Cincinnati, O; G Holtwhoff, Cincinnati; Wm B Morgan, Washington, D C; D S Ward, do; Fred Weller, do; J M Bowling, N Y; S B Seligman, do; J M Meyer, do; J P Van Bergen, Cinn; Will Clegg et femme, Lee; A Conway, do; W L Hall, N Y; Geo W Jones, Lnd; F A Keep, Chicago; R Mitchell, N Y; J J White, Lexington, Vle; Chas H Lee, ville.

Académie de Musique—Entier changement de programme pour ce soir. On jouera une nouvelle extravaganza musicale en deux actes et cinq scènes intitulée "Piff-Paff," ou le "Fusil magique," avec une mise en scène toute neuve et des costumes tout frais. Mêmes acteurs si estimés. Gill, Forrester, Edouin, Mmes Méville, Elmore, Williams, Rosseau et plusieurs autres.

Demain, grand bénéfice pour la primadonna, Mlle Eme Rosseau. Deux pièces avec "Piff-Paff" et l'episode de "Qui a tué Cock Robin."

Alcazar français.—Une représentation extraordinaire sera donnée ce soir au bénéfice de M. Mary. Le prix d'entrée sera de 30 cents donnant droit à une consommation et à un numéro d'une loterie, dont les lots seront une machine à coudre, une paire de boucles d'oreilles et une paire de boutons.

Le programme sera très varié et comprendra "Une Fille terrible" et un intermède musical dans lequel on entendra une nouvelle artiste, Mlle Renée, chanteuse de l'Alcazar français de Paris et qui est douée, nous assure-t-on, d'une très jolie voix. Elle a dans son répertoire des chansonnettes qu'elle a composées elle-même. Voilà un attrait tout nouveau pour le public de l'Alcazar.

Concert sacré à la Cathédrale St. Louis.—Un concert sacré doit être donné ce soir à la Cathédrale St. Louis, sous la direction de M. J. Cartier, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs de la ville. Le prix d'entrée est de 50 cents. Le programme comprend le Stabat Mater de Rossini et quatre morceaux de musique sacrée, le quatour de *l'Aarlée II*, un chœur de la *Muette* et le quintette, et le chœur de Lohengrin, etc.

Un argument de plus.—Nous avons oublié de dire hier, que la défense irrésistible faite par la fraîcheur du Sud, complète à opposer à la ville, que, lorsque poursuivie pour le paiement de l'assessment des $805,000, fait pour la police métropolitaine, pour l'année 1869, elle a répondu "*coram judice*" que cette dette avait été *réglée* et *quittée*, par la livraison de Bons sous peine de 1869 pour un montant égal à la taxe en *peau*, au Trésorier Dubuclet, qui avait seul le droit de recevoir et de régler. Or, c'est précisément cette même livraison de Bons que la ville allègue avoir fait elle-même, qu'elle déclare avoir été illégalement faite par la Banque. En d'autres mots,—après avoir fait *sien*, l'acte de la Banque alors qu'elle était l'agent fiscal, la ville répudie cet acte.

Ce moyen paraît fatal, puisque c'est une *admission judiciaire*, que la ville ne peut invalider. Il sera intéressant de savoir, comment la ville s'en tirera, autrement qu'en discontinuant son procès, avec *amende honorable*.

L'affaire de l'aide Touro.—M. F. C. Zacharie, doit le ministère avait été engagé par la ville pour présenter au gouvernement général une réclamation en indemnité pour la destruction de l'aide Touro, en finira dans un jour ou deux avec les dépositions des témoins et partira probablement pour Washington vers la fin de la semaine.

Une rectification.—Nous sommes priés de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre compte-rendu de l'affaire des gâteaux empoisonnés. Mlle Alice Ferguson, qui a déposé comme témoin, est blanche et non de couleur.

Suicide.—Un blanc, nommé C. A. Kile, natif de la Virginie, âgé de 40 ans, s'est coupé la gorge avec un rasoir dans le chantier, au coin des rues Baronne et Julie, pendant la nuit de mardi à mercredi. Quelqu'un en passant sur la grève y a vu du sang, le mercredi matin, et la fenêtre ayant été soulevée, on a aperçu le corps de M. Kile, étendu sur le lit, ayant du sang des pieds à la tête, et inanimé selon toute apparence.

La poste ayant été immédiatement ouverte, on a pu reconnaître de près le malheureux, en chemise et en caleçon de flanelle rouge, ayant les mains croisées sur la poitrine. Il s'était fait d'abord une entaille profonde au côté gauche du cou et la veine jugulaire ayant été coupée, le sang sortait en abondance et inondait le plancher. Le rasoir a été trouvé, devant le bureau, dans un bassin à moitié rempli d'une eau aussi rouge que du sang. La *cantine* jour ouvert était sur le bureau.

Kile était un étranger pour les gens de la maison où il avait loué une chambre vendredi dernier au payant une semaine de pension d'avance. Il paraissait doux, calme, et avait des manières très polies et courtoises. Il était descendu mardi soir sur les 9 heures pour remplir un pot d'eau et l'emporter dans sa chambre. C'est la dernière fois qu'on l'a vu vivant. Il a laissé pour le coroner le billet qui suit :

Nlle-Orléans, 8 avril 1878.

Coroner de ville :

Monsieur—Quand vous serez appelé pour faire la levée de mon corps, je vous prie de ne pas ébruiter cette affaire, on au moins de cacher mon nom. J'ai été dans de bonnes circonstances et occupé de bonnes positions, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par les papiers qui sont dans ma malle, mais j'ai en des embarras de famille que je n'ai pu supporter. Je demeurais à Marion, comté Smyth, Virginie, où j'ai une femme et un enfant. J'ai écrit à mes amis en Virginie pour les informer de ma disparition. Ils enverront chercher mes restes aussitôt qu'ils recevront ma lettre. Je finis, car je sais à peine ce que je dis. Vous trouverez la clef de ma malle dans la poche de mon pantalon.

Respectueusement,
C. A. KILE.

Le verdict du jury a été conforme aux faits que nous venons de rapporter.

Les Waterworks.—Hier matin, les officiers de la nouvelle compagnie ont pris possession entière de l'usine qui n'est plus sous le contrôle de la ville. Le président de la compagnie a déjà présenté un rapport verbal sur l'état actuel des Waterworks et sur les modifications qu'il faudrait apporter à l'ancien système.

Feu.—Hier sur les 4 heures et demie, le feu a pris dans un entrepôt, rue Bienville 27, où M. Pierre Gallot tenait du vinaigre. Sa famille habitait le second étage. Les Babcocks sont arrivés promptement et ont réussi à éteindre les flammes. Le police a contribué beaucoup au sauvetage des personnes et des propriétés. Perte $1000. Pas d'assurance sur la fabrique ou les effets de la famille. La bâtisse appartient à MM. Laffite, Duillho & Cie. Nous ignorons si elle était assurée.

Renvoyé devant la cour criminelle.—D. D. O'Brien, accusé par B. F. Peters d'avoir frauduleusement fait passer comme vrai un billet faux, a été traduit devant le juge Smith, mercredi matin, et a été renvoyé devant la cour supérieure criminelle sous caution de $6000.

Remboursements par le gouvernement. — Fergus Gardère, commissaire de l'Etat de la Louisiane pour examiner et apurer les comptes entre le dit Etat et les fermiers du pénitencier de la Louisiane, conformément à la loi No 6 de la session extraordinaire de 1877.

Edmé Tacet et A. Buckingham, commissaires chargés de la rédaction des actes publics (commissioners of deeds) pour l'Etat de New York, dans la ville de New York.

John A. Buckner, d'Est-Carroll; George C. Waddell, de Madison; C. C. Cordell, de Tensas; T. S. Shields, de Concordia, commissaires des Lettres pour le 6e district.

L. J. Frémaux, Register du Bureau des Terres de l'Etat, en remplacement de James Graham, décédé.

J. F. Shaw, en remplacement de Forges Hathorn, démissionnaire; et G. de Castro, en remplacement de E. Duvine, démissionnaire, membre du Bureau des Inspecteurs de farine pour la ville de la Nlle-Orléans.

L'enquête sur l'affaire d'empoisonnement. — Plusieurs personnes ont été entendues par le juré du coroner, entre autres Mme Anna Maranoc-Fish, qui est apparentée à dame à haute taille dont il a été question dans notre récit, Mme Jane Johnson, qui tient un établissement de confiserie rue des Magasins 615, M. O. M. Johnson. Tous ces témoins ont confirmé ce qui a été dit sur les préoccupations de Mme Ornsby et sur la quantité des gâteaux Mme Ornsby avait été voir chercher chez Mme Johnson en vue pour vendre les gâteaux, mais Mme Johnson ne dit pas qu'ils ont été achetés chez elle et elle ne reconnaît pas le sac qui lui est montré.

Mlle Kate Comisky, ayant prêté serment dit : Je demeure rue Sorapure et suis employée par Mme Ornsby, rue des Magasins No 607, et ne sais rien de l'affaire.

Voici maintenant la déposition de Josie Lawles :

Mme Ornsby menaçait ma vie depuis six ou sept mois. Le 19 mars, elle vint chez moi, rue Carondelet 451, et m'insulta honteusement. Dans la matinée du 20, elle me fit arrêter pour injures que je lui aurais adressées. Je fus condamnée à $25 d'amende. Le 1er de ce mois, j'allai me loger rue Robertson No 18, et elle vient bientôt dans ce quartier pour demander qui était venu la fille y vint le mercredi, mais je ne la vis pas. Jeudi soir, entre 7 et 8 heures, j'était sur la galerie quand on fira le coup de la sonnette. Je me penchai et je vis un petit garçon à la porte. Mme Sarah Alexson qui était chez moi en visite ouvrit la porte. De sorte que lorsque j'arrivai en bas, elle avait déjà pris un paquet et un billet. Elle me remit le billet qui n'était pas cacheté, et pendant que sur mon invitation, elle mangeait quelques gateaux, je lus le billet et dis à Sarah : Moutons, habillons-nous et voyons qu'est ce peut être.

Ici, Josie dépose exactement comme cela a été rapporté dans le récit que nous avons fait. Elle a dit qu'elle avait demandé au petit commissionnaire qui lui avait remis les gâteaux et qu'il avait répondu que c'était un monsieur de moyenne taille, au coin des rues Carondelet et Julia. Ce monsieur avait des moustaches noires.

Mme Alice Ferguson, prête serment et dit : Je demeure rue de la Douane 115. Mme Ornsby bien de moi quelques chambres. J'ai vu de temps à autre venir chez moi. Je la vi entendre se quereller. Elle était jalouse de Josie. J'ai entendu dire à Mme Ornsby qu'elle fourchetterait Josie; une autre fois, qu'elle la tuerait. Mais elle ne disait cela que lorsqu'elle était fort en colère.

Les déclaration de Mme Ferguson sont très évasives. Elle a taché, tant qu'elle a pu, de ne pas répondre aux questions qui lui étaient proposées.

Mr J. B. Sherwood a dit : Je demeure rue de la Douane 142. Samedi matin, Mr Ornsby vint me trouver. Il me dit qu'il voulait m'envoyer dans une maison pour il m'a l'adresse sur une carte postale. C'est No 16 rue Robertson. Il me dit qu'il voulait que je fisse la pour que je prisse des renseignements sur la mort d'une femme qui avait été empoisonnée par des gâteaux. Je fis la commission.

Quant au petit nègre, qui a porté fidèlement les gâteaux sans y toucher heureusement pour lui, c'est le plus habile de tous, attendu qu'on n'a pas encore pu mettre la main sur lui.

Le jury, ayant épuisé la liste des témoins, a rendu un verdict d'après lequel Sarah Alexson Brown a été trouvée morte rue Robertson No 16, dans la matinée du 6 avril et après un examen du corps fait par le Dr J. C. Beard, médecin de ville, sur le rapport de M. Johnson, chimiste à l'hôpital, qu'a analysé l'estomac et une portion du foie de la dite Sarah Alexson Brown, le juré déclare qu'elle est morte des effets de l'arsenic, le dit poison ayant été administré au moyen d'un sac de gâteaux le 6 avril 1878, et il est d'opinion que le dit sac de gâteaux avait été préparé par Mme Emely Ornsby, et par elle envoyé au No 16 de la rue Robertson avec des intentions meurtrières.

En témoignage de quoi ce dit coroner et les dits jurés de cette enquête, ont écrit leurs noms au bas, le jour et l'an cités. Voici cette liste : T. Q. Minor, John T. Markey, H. Helman, Clarence, Roulh, E. H. Condan.

Cérémonie religieuse. — Vendredi prochain, fête de la Compassion, il y aura à l'église de l'Immaculée Conception une bénédiction solennelle du Saint-Sacrement précédée d'un sermon. A l'occasion de cette imposante cérémonie le chœur de l'église chantera pour la première fois ici, l'œuvre célèbre du maestro G. Collignon, une œuvre remarquable de la composition de Gounod, un *Stabat Mater* dont les paroles sont de l'abbé Castaing.

Le professeur Collignon, toujours le premier à faire entendre à la Nouvelle-Orléans les nouveautés en musique sacrée, fera chanter le *Stabat Mater* par quatorze du *Requiem* d'un autre grand maître, Verdi. Plusieurs artistes et amateurs, entr'autres MM. Méteyé et Cassard, ont obligeamment offert leur concours pour la circonstance. La cérémonie commencera à sept heures soir, et une collecte sera faite pour couvrir les frais occasionnés par l'achat des vitraux du sanctuaire.

Mort subite.—Mardi soir, vers les 5 heures et demie, un homme de couleur, nommé Jerry Robin, est mort subitement, au poteau 23 près la rue du Marché.

Coup de canif. — Une difficulté s'est élevée, hier après-midi, au No 121 de la rue Barracks, entre Mathilde Joseph et Joe Williams, tous deux nègres, à la suite de laquelle Joe a infligé à M